

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 16858  
Numéro SIREN : 821 615 879  
Nom ou dénomination : "LLGCT"

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2020 sous le numéro de dépôt 12661

## DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 06-03-2020

N° DE DEPOT : 012661

N° GESTION : 2016B16858

N° SIREN : 821615879

DENOMINATION : "LLGCT"

ADRESSE : 3 rue de Penthièvre 75008 Paris

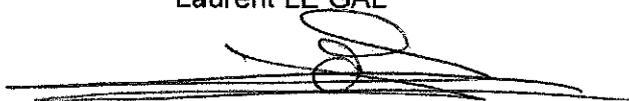
MILLESIME : 2018

**LLGCT**  
**Société par actions simplifiée au capital de 205 000 euros**  
**Siège social : 3 rue de Penthièvre, 75008 PARIS**  
**821 615 879 RCS PARIS**

**COMPTES ANNUELS**  
***EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018***

Certifiés conformes

Le Président  
Laurent LE GAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Laurent LE GAL', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.



Désignation de l'entreprise		LLGCT SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		3 RUE DE PENTHIEVRE 75008 PARIS			
SIRET		8 2 1 6 1 5 8 7 9 0 0 0 1 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 8	
				Exercice N clos le 31 11 2018	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
		Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*	028	030		
	Immobilisations financières* (1)	040	042	661 989	661 989
	Total I (5)	044	661 989	048	661 989
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises*	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	
		Autres* (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	323	323
	Charges constatées d'avance*	092	094		
Total II	096	323	098	323	
Total général (I + II)		110	662 312	112	662 312
<b>PASSIF</b>				Exercice N I NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	205 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131 )		132	
	Report à nouveau			134	(69 702)
	Résultat de l'exercice			136	144
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	135 443
Provisions pour risques et charges				Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	225 594
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	21 468
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)	169 279 808 )		172	279 808
	Produits constatés d'avance			174	
Total III			176	526 869	
Total général (I + II + III)				180	662 312
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	144 560
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>LLGCT SAS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *						
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le						
		018		13	11	12	12	10	11	18
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210				
	Production vendue	Biens	Services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214				
					217	218				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée*					224				
	Subventions d'exploitation reçues					226				
Autres produits						230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234				
	Variation de stocks (marchandises)*					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : -mobilier : -immobilier : )				242			(6 246)	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	76	244			(1 225)	
	Rémunérations du personnel*					250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252				
	Dotations aux amortissements*					254				
	Dotations aux provisions					256				
Autres charges	}	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)						264			(7 471)	
<b>I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270			7 471	
Produits financiers (III)	280		1 992			294			9 318	
Charges exceptionnelles (VI)						300				
}	}	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347							
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306				
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>						310			144	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	144	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles*			322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997				
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987					342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989						
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990						
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)			992						
Droit divers	}	Créance due au report en arrière du déficit		346					350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655						
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfices col. 1	352	144	354			
				Déficit col. 2						
Déficit de l'exercice reporté en arrière*					356					
Déficits antérieurs reportables *				69 702				360	144	
				dont imputés sur le résultat :						
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfices col. 1	370	0	372			
				Déficit col. 2						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.



**ANNEXE**



±

**LLGCT**  
**au Capital de 205 000€**

**3 RUE DE PENTHIEVRE**  
**75008 PARIS**

Préambule à l'Annexe des Comptes annuels du 01/01/2018 au 31/12/2018, caractérisés par les données suivantes:

Total du Bilan	662 312 €
Chiffre d'affaires	0 €
Résultat de l'exercice	144 €

Les notes ou tableaux fournis ci-après et considérés comme significatifs font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par l'organe compétent.



## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Généralités sur les règles comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur.

L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation, conformément au règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 homologué par arrêté du 8 octobre 2018.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.



## NOTES SUR L'ACTIF

## IMMOBILISATIONS

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Fonds Commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
<b>Total</b>				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Autres instal, agencements, aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Autres immobilisations corporelles				
<b>Total</b>				
<u>Immobilisations financières</u>				
Immobilisations financières	725 909		63 920	661 989
<b>Total</b>	<b>725 909</b>		<b>63 920</b>	<b>661 989</b>
<b>Total général</b>	<b>725 909</b>		<b>63 920</b>	<b>661 989</b>

## CREANCES

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**Echéance des créances**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	111 989	111 989	
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres ( Provision pour dépréciation   antérieurement constituée   )			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			
Charges constatées d'avance			
<b>Totaux</b>	<b>111 989</b>	<b>111 989</b>	
(1) Montants des - Prêts accordés en cours d'exercice			
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

**NOTES SUR LE PASSIF****CAPITAUX PROPRES****Composition du capital social**

Désignation	Actions ou parts sociales		
	Nombre	Valeur Unitaire	Total
Au début de l'exercice	41000	5,00	205 000
Emises dans l'exercice			
Remboursées dans l'exercice			
A la fin de l'exercice	41000	5,00	205 000
Augmentation de capital par incorporation de réserves			
Réduction de capital par prélèvement sur les réserves			

**DETTES****Mouvements des emprunts de l'exercice**

Désignation	Au début de l'exercice	Souscrits dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la fin de l'exercice
Emprunts auprès des établissements de crédit	303 709		78 781	224 928
Emprunts divers				
Total	303 709		78 781	224 928

**Détail des charges à payer**

Désignation	Montant
INTERETS COURUS SUR EMPRUNT	665
FRS FACTURES NON PARVENUES	4 284
Total	4 949

**Echéance des dettes**

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
à 1 an max. à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	224 928	80 368	144 560	
Emprunts et dettes financières divers (1) & (2)	665	665		
Fournisseurs et comptes rattachés	21 468	21 468		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	279 808	279 808		
Autres dettes				
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>526 869</b>	<b>382 309</b>	<b>144 560</b>	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	78 781			
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques		

**LLGCT**  
**Société par actions simplifiée au capital de 205 000 euros**  
**Siège social : 3 rue de Penthièvre, 75008 PARIS**  
**821 615 879 RCS PARIS**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2019**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat**  
**de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 144 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	144 euros
Absorption des pertes antérieures	144 euros

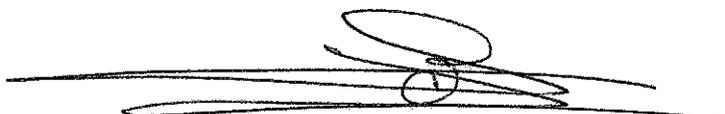
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2019**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président  
Laurent LE GAL



**« LLGCT »**  
**Société par actions simplifiée au capital de 205.000 €**  
**3, rue de Penthièvre 75008 PARIS**

*RCS Paris 821 615 879*

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**Laurent CASERY**

**Commissaire aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Paris**  
Adresse de correspondance et de bureaux : 39, rue de Châteaudun – 75009 PARIS  
Siret : 500 277 645 00015 – APE : 6920Z

**« LLGCT »**  
**Société par actions simplifiée au capital de 205.000 €**  
**3, rue de Penthièvre 75008 PARIS**

*RCS Paris 821 615 879*

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

A l'attention de l'Assemblée Générale de la société LLGCT

### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société LLGCT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport».

#### ***Indépendance***

J'ai réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*A*

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Paris, le 11 juin 2019**

**Le Commissaire aux Comptes**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Laurent Casery', is written over a faint, light blue circular stamp or watermark.

**Laurent CASERY**